

Au cours des dix dernières années, la fonction publique française a vu son statut général subir d'importantes réformes, et parallèlement son format se réduire, tandis que la contractualisation individuelle a progressé en son sein, notamment sous l'effet de la « révision générale des politiques publiques » et du droit de l'Union européenne. Cette évolution, dont les origines sont, en réalité, plus lointaines et les racines plus profondes, appelle, à l'occasion des trente ans du statut général des fonctionnaires, à s'interroger sur ces mutations et à une remise en perspectives de nos fonctions publiques.

Construit autour des principales dispositions de chacune des lois relatives respectivement à la fonction publique de l'Etat (loi n° 84-16 du 11 janvier 1984) et à la fonction publique territoriale (loi n° 84-53 du 26 janvier 1984), le colloque se propose de faire le point sur ces 30 ans de mutation pour remettre en perspectives le droit des fonctions publiques, en privilégiant les thématiques de convergence et d'autonomie de ces deux versants de notre fonction publique.

La première journée s'intéresse à l'architecture évolutive du statut général des fonctionnaires de l'Etat et des collectivités territoriales pour poser la question de la simplification du modèle français avec une plus grande convergence entre les différents versants de notre fonction publique. Le temps n'est-il pas venu d'une plus grande unité qu'exprime d'ailleurs l'idée d'un statut général commun ?

La deuxième journée aborde les grandes questions en débat du statut général des fonctionnaires de l'Etat et des collectivités territoriales autour de trois grandes thématiques. Ainsi sont successivement abordés, d'abord l'accès à la fonction publique et la formation, ensuite, les questions propres au droit de la carrière des fonctionnaires et à la mobilité, enfin la discipline et la déontologie de la fonction publique.

En revisitant les textes fondateurs du droit français de la fonction publique d'Etat et de la fonction publique territoriale, le colloque a pour objectif de mieux dégager l'originalité du modèle d'une fonction publique républicaine à la française.

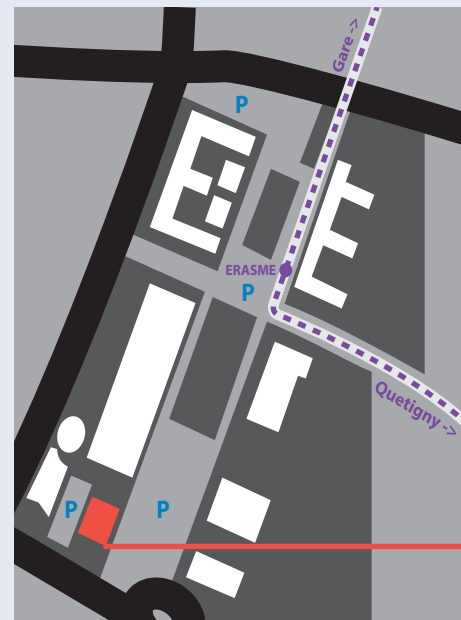
CONTACTS

Secrétariat du CREDESPO
Université de Bourgogne
UFR de Droit et de Science Politique
4 boulevard Gabriel
21 000 Dijon
Tél. : 03-80-39-53-63
martina.mayer-perreau@u-bourgogne.fr

Direction scientifique

Joël Mekhantar
Professeur de droit public,
Université de Bourgogne
Directeur du master DRHFP

En coopération avec l'association
du droit de la fonction publique
(ADFP)



Bulletin d'inscription :

<http://credespo.u-bourgogne.fr>
Inscription obligatoire
Bulletin à retourner au secrétariat du
CREDESPO

Journée validée au titre de la formation continue

Contact:
SEFCA
anne-charlotte.frick@u-bourgogne.fr

Accès

Tram T1
Station de départ : GARE
Station d'arrivée : ERASME

Plus d'informations sur :
<http://www.u-bourgogne.fr/-Dijon-.html>

Maison des Sciences de l'Homme
Amphithéâtre
6 esplanade Erasme
21000 Dijon

Université de Bourgogne, Dijon
Maison des Sciences de l'Homme

LES TRENTE ANS DU STATUT GÉNÉRAL DES FONCTIONNAIRES DE L'ÉTAT ET DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES : ET APRÈS ?

Colloque

18 et 19 septembre 2014



Jeudi 18 septembre

L'architecture évolutive du statut général des fonctionnaires de l'État
et des collectivités territoriales : Vers une simplification du modèle français ?

9h00	Accueil des participants	
9h30	Ouverture par Laurence RAVILLON, Doyen de l'UFR Droit et Science Politique, Université de Bourgogne Introduction par Joël MEKHANTAR	12h20 <u>Le juge administratif et le contentieux de la dérogation en matière de droit statutaire : les personnels des administrations parisiennes, fonctionnaires territoriaux régis par des statuts particuliers dérogatoires</u> Carole MONIOLLE Maître de conférences en droit public à l'Université de Paris Ouest Nanterre La Défense
	1e séance La représentation et la participation des fonctionnaires: La règle du jeu, le jeu et les acteurs du dialogue social Présidence : Joël MEKHANTAR	
10h05	<u>La règle du jeu : « L'évolution du cadre juridique du dialogue social et le déclin du paritarisme »</u> Nicolas SAUTEREAU Docteur en droit public de l'Université de Picardie Jules Verne, ATER à l'Université de Paris Sud	-Débat et déjeuner-
10h25	<u>Les acteurs : « Les syndicats de fonctionnaires sont-ils des freins ou des moteurs de l'évolution statutaire ? »</u> Dominique ANDOLFATTO Professeur de sciences politiques, Université de Bourgogne	3e séance Aux marges du statut général des fonctionnaires de l'État et les collectivités territoriales : Les statuts spéciaux et les statuts autonomes Présidence : Charles FORTIER, Professeur de droit public à l'Université de Franche-Comté
10h45	<u>Le jeu : « Vers la codification annoncée d'un statut général commun ? »</u> Pascal RENAUD Chargé de la coordination de la codification du droit de la fonction publique (DGAFP)	14h30 <u>L'évolution statutaire des personnels soumis au statut spécial des personnels de la police nationale</u> Jean-François ROULOT Maître de conférences en droit public, Université de Bourgogne
	Grand témoin : Anicet LE PORS Conseiller d'Etat honoraire, Ancien ministre de la Fonction publique et des réformes administratives	14h50 <u>L'évolution du statut autonome de la fonction publique parlementaire</u> Christophe LESCOT Chef de la division de l'Administration et des relations sociales à l'Assemblée nationale
	-Débat et pause-	15h10 <u>Le statut des magistrats et la garantie constitutionnelle de leur indépendance</u> Jean-Marie BENEY Procureur Général près la Cour d'Appel de Metz, Ancien Directeur de cabinet du Garde des Sceaux
	2e séance L'articulation entre le statut général et les statuts particuliers : Simplification statutaire et statuts dérogatoires en questions	-Débat et pause-
11h40	<u>La simplification des statuts particuliers des corps et cadres d'emplois : 30 ans de réforme des statuts particuliers</u> Jean-Louis PASTOR Chef du bureau des statuts particuliers à la DGAFP	4e séance Table ronde européenne : L'architecture comparée des fonctions publiques étatiques et infra-étatiques en Europe
12h00	<u>Le juge administratif et le contentieux de la dérogation en matière de droit statutaire : les personnels enseignants, fonctionnaires de l'État (?) soumis à des statuts particuliers dérogatoires</u> Jacques FIALAIRE Professeur de droit public à l'Université de Nantes, codirecteur du GRALE-CNRS	16h05 Animation de la table ronde par Philippe ICARD Maître de conférences en droit public à l'Université de Bourgogne, Directeur du Centre de Documentation Européenne de l'Université de Bourgogne Débat
		17h25 Brève conclusion transition de la 1ère journée
		17h45 Remise des Diplômes à la promotion du Master Droit des Ressources Humaines des Fonctions Publiques

Vendredi 19 septembre

Les grandes questions en débat du statut général des fonctionnaires de l'État
et des collectivités territoriales : recrutement, formation / carrière, mobilité / discipline, déontologie

8h30	Accueil des participants	11h15 <u>L'évolution dans la carrière: de la notation à l'évaluation des fonctionnaires</u> Fabien PUGLIÉRINI Docteur en droit public, Premier conseiller au Tribunal administratif de Dijon
	5e séance L'accès et la formation des fonctionnaires : Entre l'égalité d'accès et la liberté de recrutement Présidence : Gérald SIMON Professeur de droit public à l'Université de Bourgogne	-Débat et déjeuner-
09h00	<u>La Fonction publique territoriale : un modèle de fonction publique pour l'État ?</u> Nicolas FONT Maître de conférences en droit public à l'Université de Nîmes, Directeur du Département Droit, Économie et Gestion de l'Université de Nîmes	7e séance Discipline et déontologie : Faut-il harmoniser le droit disciplinaire des fonctionnaires ? Présidence : Didier JEAN-PIERRE, Professeur de droit public à l'Université Aix-Marseille, Président de l'ADFP
09h20	<u>L'IRA de Bastia ou la formation des fonctionnaires de l'État dans une collectivité territoriale à statut particulier</u> Pierre BODINEAU Professeur émérite d'histoire du droit Université de Bourgogne	13h30 <u>Le juge administratif et 30 ans de jurisprudence au service de la déontologie</u> Bertrand DACOSTA Maître des requêtes au Conseil d'État, Professeur associé à l'Université de Lyon 2
09h40	<u>L'accès à la fonction publique au service de la diversité et de la politique de la ville : pour une relance du PACTE</u> Joël MEKHANTAR Professeur, Université de Bourgogne	13h50 <u>Vers la fin de l'imprescriptibilité de l'action disciplinaire : de la jurisprudence administrative au projet de loi relatif à la déontologie et aux droits et obligations des fonctionnaires ?</u> Marie-Laure PALDI Avocate au Barreau de Paris
	-Débat et pause-	14h10 <u>Vers « l'harmonisation » ou « l'unification » du droit disciplinaire des fonctionnaires de l'État et des collectivités territoriales ?</u> Antony TAILLEFAIT Professeur de droit public, Université d'Angers
10h35	<u>La mobilité des fonctionnaires : quelles évolutions et quelles perspectives ?</u> Cécile CHAUSSARD Maître de conférences en droit public à l'Université de Bourgogne, Détachée comme Conseillère au Tribunal administratif de Toulouse de 2012 à 2014	-Débat et pause-
10h55	<u>Le droit à la carrière d'un contractuel : réflexions sur le principe général de reclassement</u> Sylvain NIQUEGE Maître de conférences en droit public à l'Université de Bourgogne, Agrégé de droit public au concours 2014 David JACOTOT Maître de conférences en droit public, Université de Bourgogne	8e séance «Table ronde européenne» Le recrutement et la mobilité au sein des fonctions publiques en Europe
		15h05 Animation de la table ronde par Hélène TOURARD Maître de conférences en droit public, Université de Bourgogne Débat
		16h30 Rapport de synthèse Olivier DORD, Professeur de droit public à l'Université de Paris Ouest Nanterre La Défense
		16h50 Remerciements et clôture officielle du colloque